Conditions Générales de Vente (CGV) – CFA Qalysta Université

1. Identification de l'organisme

Qalysta Université – CFA Qalysta
Adresse : 23 rue du Mesnil Saint Denis, 78310 COIGNIERES
Téléphone : 06 51 74 36 74
SIRET : 941 640 880 00014
Code APE : 8559A
TVA intracommunautaire : FR91 941640880
Numéro de déclaration d'activité : 11 78 84566 78 (auprès du préfet de région Île-de-France)
UAI : 11788769078
Email : cfa@qalysta.fr

Référent pédagogique : Emilie Rhainds
Référent handicap : Tiphanie Simard
Référent mobilité internationale :Emilie Rhainds

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les conditions applicables aux prestations de formation initiale par apprentissage et de formation professionnelle continue dispensées par le CFA Qalysta Université. Elles s'appliquent à toute inscription ou convention conclue entre le CFA et un client (apprenti, entreprise d'accueil, financeur).

3. Documents contractuels

- Devis ou convention de formation / contrat d'apprentissage
- Programme de formation détaillé
- Règlement intérieur du CFA applicable aux apprentis et stagiaires
- Fiche d'engagement de l'entreprise d'accueil

4. Prix et modalités de règlement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Les financements peuvent être assurés par : l'OPCO, France Compétences, l'entreprise d'accueil, ou par financement propre. Les modalités de facturation et de remboursement en cas de rupture anticipée du contrat sont précisées dans la convention ou le contrat signé.

5. Modalités d'inscription et délais d'accès

L'inscription devient définitive à réception du contrat d'apprentissage ou de la convention signée. Les délais moyens d'accès aux formations sont de [indiquer le délai en jours/semaines]. Les pièces justificatives demandées doivent être transmises par le bénéficiaire ou l'entreprise d'accueil.

6. Accessibilité et adaptation pour les personnes en situation de handicap

Le CFA s'engage à rendre ses formations accessibles à tous les publics. Un référent handicap est désigné pour accompagner les personnes en situation de handicap et proposer des aménagements pédagogiques, organisationnels ou matériels adaptés.

7. Organisation pédagogique

Les formations se déroulent en centre, à distance ou en entreprise d'accueil selon les modalités précisées dans la convention. Le CFA organise le suivi en entreprise (visites pédagogiques, livret d'apprentissage). L'évaluation des acquis est réalisée par des tests, mises en situation ou examens, et donne lieu à la délivrance d'attestations de présence, d'assiduité ou de certification.

8. Engagements du bénéficiaire et de l'entreprise d'accueil

L'apprenti ou stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur du CFA et à participer activement aux cours. L'entreprise d'accueil s'engage à permettre l'alternance, à former l'apprenti en situation de travail et à faciliter le suivi pédagogique.

9. Conditions d'annulation, suspension et report

En cas de rupture du contrat d'apprentissage (à l'initiative de l'apprenti, de l'entreprise ou pour force majeure), les frais engagés seront facturés au prorata. Les reports de formation sont possibles sous réserve d'accord écrit du CFA.

10. Traitement des réclamations et recours

Toute réclamation peut être adressée par écrit au CFA (email : cfa@qalysta.fr ou courrier postal). Un accusé de réception est envoyé dans un délai de 2 jours ouvrés et une réponse apportée sous 30 jours maximum. En cas de litige persistant, une médiation externe peut être sollicitée.

11. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion, totale ou partielle, sans autorisation est interdite.

12. Données personnelles (RGPD)

Le CFA collecte et traite des données personnelles nécessaires à la gestion administrative et pédagogique. Conformément au RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données, à exercer auprès du DPO à l'adresse suivante : dpo@qalysta.fr.

13. Assurance et responsabilité

Chaque apprenti doit disposer d'une assurance responsabilité civile. Le CFA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant ses activités pédagogiques.

14. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social du CFA.